



## EDITORIAL DU MAIRE

Après ces derniers mois jalonnés par les épisodes sanitaires contraignants, notre société va enfin reprendre des activités dans des conditions plus confortables.

Nous allons pouvoir nous rassembler dans des salles pour des activités associatives ou familiales, et aussi pour aborder des sujets communaux qui nous concernent toutes et tous au quotidien.

Cet automne, nous inviterons la population concernée par la circulation dans certaines zones de la commune à réfléchir sur les priorités à donner.

Puis, sur les questions de sécurité et de tranquillité publique, je souhaite consulter la population avec le concours d'experts de la Gendarmerie Nationale.

Un incident récent vécu sur notre commune m'a conduit à interroger les ministres concernés.

Monsieur le Préfet des Deux Sèvres et le Colonel chef de groupement départemental de la gendarmerie nationale m'ont très rapidement reçu pour faire le point sur le nouveau mode de déploiement des forces de gendarmerie sur notre territoire rural, et par la même occasion pour me permettre de visiter le centre opérationnel modernisé.

Notre système collectif de vigilance, les uns pour les autres, peut être amélioré. Je souhaite naturellement que la population prenne part à ce travail collectif.

Puis, lorsque les contingences immobilières auront été réglées, les représentants du tissu associatif seront contactés pendant la phase de réflexion du projet de réaménagement des anciens HLM, rue Henri Béguier.

J'espère que les sujets évoqués ci-dessus trouverons un écho souligné par votre participation active.

D'ici là je vous souhaite un très bel été et vous donne rendez-vous après la rentrée de septembre.

Le maire, Daniel BARRÉ

## BULLETIN MUNICIPAL

### DANS CE NUMÉRO

Editorial du Maire	1
Information SIEDS	2
Point Conseil Budget	2
Information ANFR	3
Centre de secours	3
Vote des taxes	4
Espaces Verts	4
Quelques brèves	4
Eoliennes	5
Elagage	6
Mini Halle	6
Catastrophe naturelle	6
Tour cycliste Poitou-Charentes	6

### Mairie de Chizé

30 rue de l'Hôtel de Ville  
79170 CHIZÉ

Tél : 05 49 04 63 30

mairie.chize@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture:

Lundi 14h - 17h30

Mardi 14h - 17h30

Mercredi 9h - 12h30

14h - 17h30

Jeudi 14h - 19h00

Vendredi 14h - 17h30

### COVID-19 Il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage



Se laver les  
mains très  
régulièrement



Tousser ou  
éternuer dans  
son coude  
ou dans un  
mouchoir



Utiliser des  
mouchoirs à  
usage unique



Saluer sans  
se serrer  
la main,  
éviter les  
embrassades

## INFORMATION SIEDS

Le SIEDS, en tant qu'autorité organisatrice de l'électricité, prépare avec son gestionnaire de réseau le déploiement des compteurs évolués « Linky GÉRÉDIS » sur le territoire de ses communes adhérentes.

### LE CONTEXTE

La décision de déploiement des compteurs évolués est réglementaire. GÉRÉDIS a l'obligation légale de déployer les compteurs Linky conformément à l'article L.341-4 du Code de l'Energie.

#### On ne peut donc pas refuser le compteur Linky

La décision ne relève pas de la compétence du maire. Le déploiement sera effectué pour Chizé en 2023, en adéquation avec les valeurs du SIEDS et de GÉRÉDIS. Les refus de pose seront considérés avec attention et un dialogue sera systématiquement engagé par les équipes de GÉRÉDIS pour partager sur les motifs de refus et en expliquer les conséquences.

Les prestataires de pose des compteurs Linky GÉRÉDIS respecteront la volonté des clients concernant la pose et le respect de l'accès aux propriétés privées.

#### Le compteur Linky collecte-t-il des données personnelles ?

**NON**

Les données sont la propriété absolue des clients. Par défaut, la courbe de consommation n'est pas collectée, sauf à la demande du client. Linky GÉRÉDIS bénéficie des standards de sécurisation les plus élevés, les mêmes que ceux des milieux bancaires ou de la défense.

#### Le compteur Linky est-il payant et impacte-t-il ma facture ?

**NON**

Pas d'impact sur la facture, l'abonnement et les consommations facturés restent les mêmes. Le compteur comptabilise l'énergie selon les mêmes méthodes et standards métrologiques que les précédents. Le déploiement est pris en charge par GÉRÉDIS et financé par les économies qu'il génère sur l'activité de distribution, la pose du compteur Linky n'est donc pas facturée.

#### LINKY EN QUESTION(S)

#### Le compteur Linky est-il dangereux pour la santé ?

**NON**

Linky émet un champ électromagnétique, comme tout objet électrique qui nous entoure.

Ce champ a été mesuré et s'avère bien en deçà de nombreux objets du quotidien (lampe, plaque à induction, télévision, etc.)

#### Le compteur Linky est-il responsable d'incendie ?

**NON**

Le compteur Linky a fait l'objet de nombreux contrôles et de nombreuses certifications garantissant sa sécurité. Par ailleurs,

pour garantir une mise en œuvre (câblage et serrage) de qualité, GÉRÉDIS contrôlera minutieusement la qualité des interventions et celle de ses prestataires, en s'appuyant sur les normes ISO 9001, 14001 et 45001 et sur son expérience centenaire de distributeur d'électricité local et exigeant.



#### Création du Point Conseil Budget (géré par l'UDAF des Deux-Sèvres)

Les points conseils budget figurent parmi les mesures clés de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté.

C'est un service gratuit labellisé par l'Etat pour prévenir le surendettement et renforcer l'accompagnement des personnes pouvant rencontrer des difficultés financières (retard de paiement, frais bancaires, changement de situation suite séparation ou période de chômage...).

Ce service gratuit propose un soutien confidentiel et personnalisé.

Demande de renseignement et prise de rendez-vous : Tel. : 05 17 87 01 70 du lundi au vendredi

mail : [pcb@udaf79.asso.fr](mailto:pcb@udaf79.asso.fr)

Didier Mounoury

## INFORMATION ANFR (Agence Nationale des Fréquences)

La 4G va prochainement fonctionner sur notre territoire. Cette technologie de téléphonie mobile offre un accès fluide à Internet en mobilité grâce à des débits importants. Elle apporte des capacités supplémentaires indispensables.

Toutefois, les bandes de fréquences étant très proches de la bande utilisée par la télévision, il sera possible d'avoir de manière ponctuelle des perturbations de la TNT chez les téléspectateurs qui reçoivent la télévision par l'antenne râteau.

En cas de telles difficultés, il faudra contacter l'ANFR sur le site [www.revoirlatnt.fr](http://www.revoirlatnt.fr) pour bénéficier d'un dispositif d'intervention.



## QUELS AVANTAGES APPORTE CE DISPOSITIF D'INTERVENTION ?

Ces démarches vont permettre d'établir un **diagnostic** par l'ANFR. Celle-ci va notamment vérifier si les difficultés de réception de la TNT sont bien liées à la mise en service d'une antenne 4G.

Si c'est le cas, le téléspectateur sera rappelé par un antenniste mandaté par les opérateurs mobiles pour une prise de rendez-vous. Pour rétablir une bonne réception de la télévision, il faudra le plus souvent ajouter un filtre au niveau de l'antenne râteau sans aucun risque de dommage sur l'équipement du téléspectateur.

**Cette intervention est entièrement financée par les opérateurs mobiles et gratuite pour l'usager.**

Didier Mounoury

## CENTRE DE SECOURS

Le service départemental d'incendie et de secours des Deux-Sèvres (SDIS 79) sélectionne tous les ans cinq centres du département afin de participer au temps fort du volontariat. Cette année, le centre de secours de Chizé est à l'honneur.

Le temps fort c'est une période, un moment pour faire des actions, créer des moments de partage avec différents publics.

A cette occasion, les pompiers de Chizé ont décidé d'être au plus près de la population par différentes manifestations :

### Initiation auprès des élèves

Mi-septembre, en collaboration avec les instituteurs, les pompiers vont initier les enfants de l'école du village aux différents gestes techniques : Position latérale d'attente, comment arrêter une hémorragie externe, ou encore comment alerter les secours, etc.

Les parents seront invités pour une démonstration de leurs charmants bambins.

Aussi, pour les élèves de primaire, un concours de dessin aura lieu sur le thème du pompier.

A la suite de ces événements, les enfants auront la joie de pouvoir visiter la caserne.

### Participation à la fête du Bio

Nous serons présents à la fête du Bio qui aura lieu le 4 septembre prochain. Quelques manœuvres y seront effectuées. Merci à l'association « faites du Bio » de nous y inviter.

### Participation à la semaine « les gestes qui sauvent »

Au mois de novembre, dans tout le département, aura lieu la semaine « les gestes qui sauvent ». Lors de cette semaine, les entreprises Cartel et Chizé confection nous accueilleront au sein de leurs locaux.

La boulangerie Jauzelon distribuera également des poches à baguette à l'effigie des pompiers, dans l'action du recrutement.

Nous tenons à remercier Mr le maire et son conseil municipal pour leur soutien au quotidien, ainsi que les entreprises locales. Sans oublier toutes les personnes qui œuvrent à la réussite de notre temps fort.

ADC Fabienne VRIGNAUD et la commission DEVOL.

## VOTE DES TAXES FONCIÈRES

Le jeudi 1er Avril, le Conseil Municipal a décidé de ne pas les augmenter (taux à 10,17 %). Néanmoins, le taux qui apparaîtra sur votre feuille d'imposition sera plus élevé

En effet, suite à la réforme de la taxe d'habitation, afin de compenser la perte de recettes fiscales, la commune recevra désormais la part de la taxe foncière votée en 2020 par le département (18,88 %). Aussi le nouveau taux de référence communal pour l'année 2021 est égal à la somme des taux communal (10,17 %) et départemental (18,88 %), soit 29,05 %.

Dans un contexte difficile, il ne nous a pas apparu opportun d'ajouter une charge supplémentaire aux familles. Cela fait de nombreuses années qu'il en est ainsi.

Par contre on peut imaginer qu'en cas de projet potentiellement déficitaire, tel la création d'un lotissement, il serait peut-être nécessaire de majorer ce taux .

Didier Mounoury



## ENTRETIEN ESPACES VERTS ET CIMETIÈRES

Quelques personnes se sont offusquées de l'entretien de nos cimetières. On peut l'entendre et on doit essayer de résoudre ce problème.

Néanmoins, au printemps, l'étendue de nos espaces verts fait que nos employés peuvent se trouver débordés.

Pourtant on peut apprécier le travail réalisé. En ce qui me concerne je trouve que l'enherbement et le fleurissement du cimetière est une réussite, un espace vivant à la mémoire des personnes disparues.

On essaiera de faire au mieux pour que l'entretien soit régulier.

On est aussi à l'écoute d'éventuelles suggestions. N'hésitez pas à nous les communiquer.

Didier Mounoury

## QUELQUES BRÈVES

### COMMUNAUTE DE COMMUNES :

#### Stop aux lingettes dans les toilettes

Serviettes et lingettes sont encore trop souvent jetées dans les toilettes et bouchent les réseaux et pompes de relevage, nécessitant interventions des services et entraînant des dépenses évitables.

En vous remerciant d'avance.

Didier Mounoury

### ANTENNE

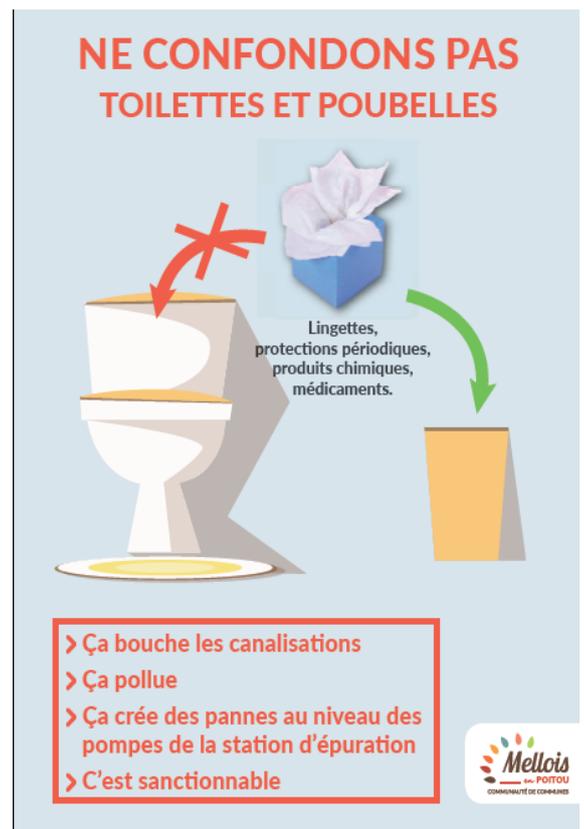
L'antenne installée près du stade, au « Champ Madame » est opérationnelle.

J'ai contacté l'entreprise chargée de l'opération car le fonctionnement ne semblait pas satisfaisant.

Chacun des opérateurs (Orange, Bouygues, SFR, FREE) poursuivait ses réglages dernièrement.

En cas de difficultés persistantes, veuillez contacter votre opérateur.

Le maire, Daniel Barré



## EOLIENNES

Vous avez été nombreux à me questionner au sujet du mât d'environ 100 mètres de haut implanté sur la commune de Villiers sur Chizé depuis plusieurs mois et visible depuis Chizé.

Il s'agit d'un mat de mesure des vents mis en œuvre par la compagnie qui souhaite développer un site éolien à proximité.

Notre commune, suite à de nombreux démarchages réalisés par des sociétés de développement éolien, a délibéré **défavorablement** le 28 février 2019 pour les raisons suivantes :

- exploitation d'une ressource locale par des sociétés extérieures,
- présence de bois et forêts dans le deuxième département le moins boisé de France,
- présence de la plus grande réserve forestière biologique Intégrale du Pays,
- intersection de 2 zones classées Natura 2000 abritant une flore et une faune exceptionnelles,
- grande qualité paysagère à laquelle les éoliennes porteraient atteinte.

Les arguments produits par notre conseil municipal défendent les atouts de notre territoire : un paysage de rivière et de forêts que nous envient bien des communes.

Pourquoi irions-nous abîmer notre cadre de vie en y plantant une série d'éoliennes ? Pour de l'argent ?

Le sujet de l'éolien devient explosif. La densité de ces appareils est telle que, les élus comme les habitants prennent désormais des positions très argumentées et des collectifs d'habitants se créent pour être entendus et respectés.

Malheureusement les collectivités (communes ou communautés de communes) n'ont pas, en ce moment, de moyens réglementaires pour décider du mode de développement éolien.

En l'état actuel de la législation, seul le Préfet, après avis des services de l'État (DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement ) prend un arrêté autorisant ou pas un projet éolien.

Au plan intercommunal, un groupe de travail élabore actuellement une charte destinée à cadrer ces implantations : distances minimales aux habitations, impact visuel etc... Si notre conseil communautaire valide cette charte, le Préfet pourra s'y référer pour prendre sa décision.

En attendant, seules des richesses environnementales peuvent éloigner les implantations d'éoliennes. Par exemple, la présence de chauves-souris peut, sous certaines conditions bloquer ou limiter un projet d'implantation.

Ces animaux protégés par la loi, sont victimes de sorte d'implosion à l'approche d'une machine en fonctionnement. (barotraumatisme). Actuellement, un bureau d'étude recense les zones propices aux chauves-souris.

Il se peut que votre cave, grenier ou autre bâtiment abrite un ou plusieurs individus de ce petit mammifère volant. N'hésitez surtout pas à le faire savoir en mairie, ceci pouvant être un bon argument pour préserver notre bien commun : le paysage.

Le maire, Daniel Barré



## ELAGAGE DES HAIES AU VOISINAGE DES LIGNES TÉLÉPHONIQUES

C'est aux propriétaires des arbres touchant les lignes de téléphone de procéder à leur élagage (art. [L 51](#) du code des postes et communications électroniques).

La végétation doit être tenue à un mètre de distance de la ligne de téléphone.

A défaut d'exécution par le propriétaire, le maire agit sur la base des dispositions qui prévoient l'exécution d'office des travaux d'élagage aux frais du propriétaire des arbres qui avancent sur les voies ([art. L 2212-2-2](#) du CGCT pour les voies communales ; [art. D 161-24](#) du code rural et de la pêche maritime pour les chemins ruraux) ainsi que sur la base de [l'article L 47](#) du code des postes et communications électroniques.

Attention les lignes électriques ne doivent pas être approchées ! Orange peut prendre en charge le décrochage et le raccrochage des câbles téléphoniques, le contact est : [elagage-orange.uiso@orange.com](mailto:elagage-orange.uiso@orange.com).

Le maire, Daniel Barré

### MINI HALLES

Le dernier bulletin parlait du projet, elles sont terminées !

Le marché, organisé et supervisé par Diane Desmond-Bonnet se tient désormais en partie sous cette mini halle et devant le bâtiment communal.

Le maire, Daniel BARRÉ



La miniHalle : fête de la musique 2021



### **IMPORTANT Publication arrêté de reconnaissance catastrophe naturelle**

L'arrêté du 30 juin 2021 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle a été publié au journal officiel le 2/07/21, pour les inondations des 2, 3 et 4 février 2021.

Important : L'assuré doit déclarer à l'assureur tout sinistre dès qu'il en a connaissance et au plus tard dans les dix jours suivant la publication de l'arrêté.

## TOUR CYCLISTE POITOU CHARENTES EN NOUVELLE AQUITAINE

Notre commune sera traversée par la 35<sup>ème</sup> édition du tour cycliste Poitou-Charentes, le mardi 24 août prochain.

L'étape relie PONS (17) à PARTHENAY (79). La course devrait passer à Chizé entre 13h30 et 14h00, elle arrivera de Dampierre, longera La Fragnée, entrera aux Ecurolles pour sortir en direction de Secondigné sur Belle en passant par le rond point.

Le stationnement sera interdit avant la course et bien entendu pendant la course sur l'itinéraire suivi.

Il est demandé à chaque utilisateur de véhicule d'être très attentif à cette prescription.

Les personnes désirant participer à la sécurité de la course dans la traversée de notre commune peuvent se faire connaître rapidement en mairie. La participation consiste à sécuriser les intersections tant en rase campagne qu'en agglomération.

Le maire, Daniel Barré